

Politique d'investissement responsable

Etat de la démarche au 20 octobre 2020

Avant-propos

Ce document présente la démarche de la CIP en matière d'investissement responsable. Il décrit la politique mise en place, comprenant diverses actions réparties autour de 4 axes, les principales réalisations lors de l'année écoulée ainsi que le plan d'actions pour les années à venir.

Sommaire

1 Approche retenue en matière d'investissement responsable

2 4 axes et leur mise en œuvre

3 Changement climatique

4 Nouvelles mesures implémentées

5 Actions et réflexions prévues

6 Liste des spécialistes qui accompagnent la Caisse

7 En savoir plus et lexique

Chapitre 1

Approche retenue en matière d'investissement responsable

Approche retenue

La Caisse intercommunale de pensions (CIP) a une responsabilité d'investisseur envers ses bénéficiaires. Consciente de cette réalité, elle adopte des politiques de placement qui favorisent la stabilité et une prise de risque équilibrée. Dans une optique d'investissement à long terme, **la Caisse prend en compte depuis plusieurs années les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG).**

Pour y parvenir, elle applique une politique d'investissement responsable qui se décline en 4 axes. Axes que la Caisse entend mettre en œuvre en se faisant accompagner par des spécialistes et en privilégiant la voix du dialogue en partenariat avec d'autres investisseurs institutionnels.

En tant qu'investisseur responsable, la CIP s'engage à inclure les critères ESG dans sa politique de placement, dans la mesure où cela est compatible avec la réalisation des rendements nécessaires à l'accomplissement de sa mission : fournir des prestations de retraite pour les assurés et les couvrir contre les risques liés au décès et à l'invalidité.



Changement climatique,
gestion des ressources et
infrastructure

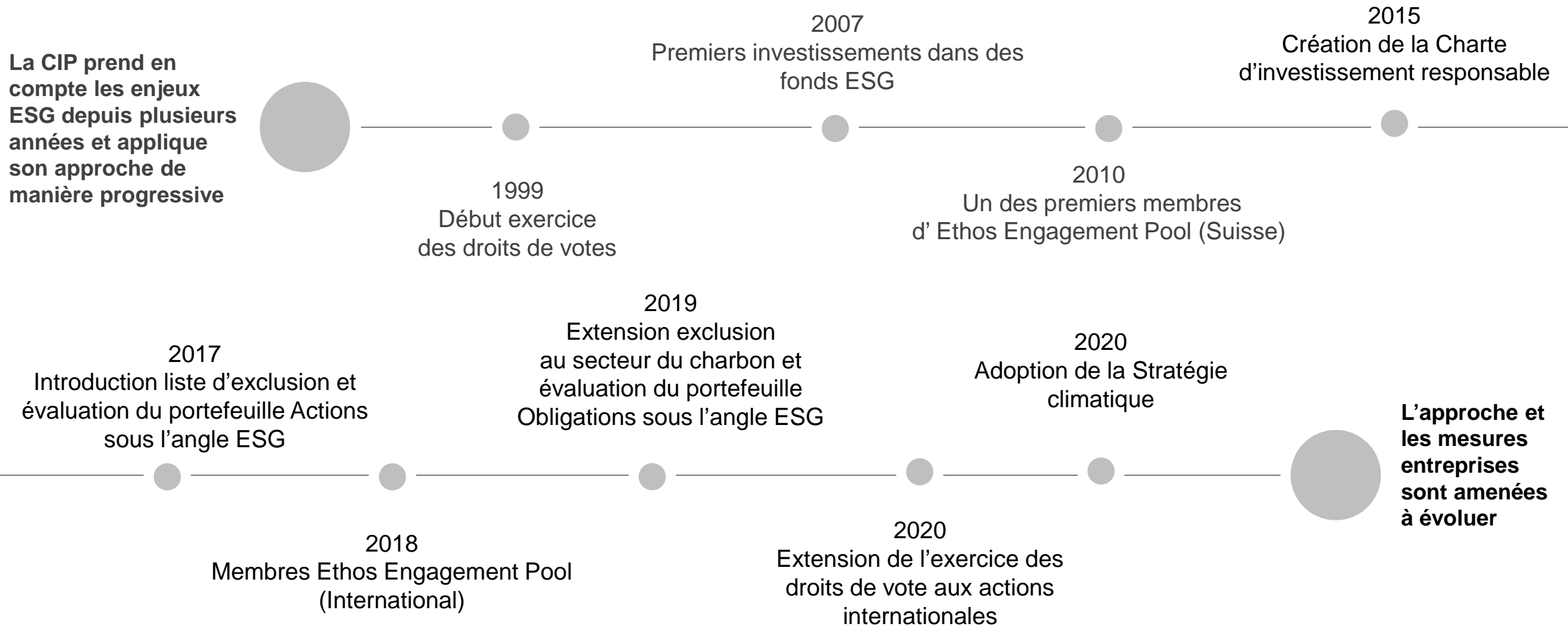


Démographie, emploi,
éducation, inégalités,
prévoyance



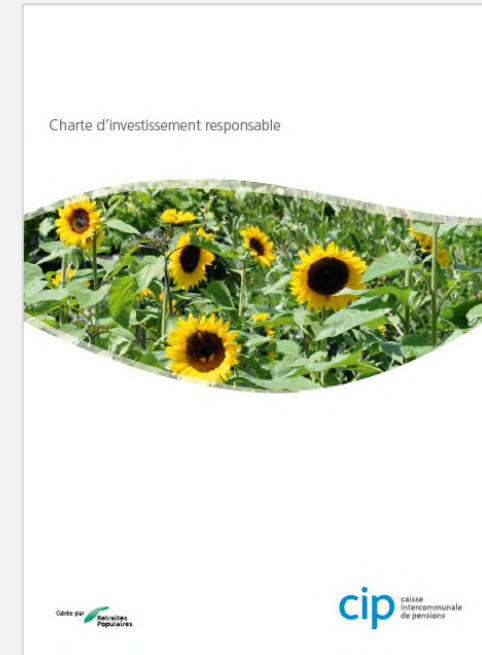
Indépendance,
équilibre des pouvoirs,
code de conduite,
éthique des affaires,
transparence

Historique de la démarche



Charte d'investissement responsable

En 2015, afin de matérialiser son engagement à long terme et sa démarche envers ses bénéficiaires, la Caisse s'est dotée d'une Charte d'investissement responsable qui définit les principes généraux appliqués aux avoirs mobiliers et immobiliers en matière d'investissement responsable.



Charte d'investissement
responsable, téléchargeable sur
www.cipvd.ch

Implémentation de la Charte en 4 axes

Les principes ratifiés dans la Charte sont implémentés aux travers de diverses mesures et actions qui peuvent être regroupées en 4 axes. La thématique du climat est traitée dans chacun de ces axes.

AXE 1

Engagement actionnarial

Dialogue et exercice des droits de vote auprès des entreprises, notamment pour améliorer leurs pratiques ESG

AXE 2

Intégration ESG

Prise en compte de critères extra-financiers ou ESG dans l'analyse des risques et opportunités des investissements



AXE 4

Exclusion

Entreprises ou secteurs exclus des investissements

AXE 3

Inclusion

Investissements alliant impact positif sur les problématiques ESG et rendement (*impact investing*)

Chapitre 2

4 axes et leur mise en œuvre

4 axes et leur mise en œuvre

Chacun des axes est décliné en plusieurs mesures et actions concrètes, adaptées en fonction de la classe d'actif (mobiliers ou immobiliers).

Ce chapitre présente chaque axe et détaille les mesures mises en œuvre.



AXE 1 Engagement actionnarial

L'approche choisie par la Caisse est d'encourager toute initiative favorisant le dialogue et la sensibilisation des dirigeants de sociétés aux questions ESG, sans se contraindre d'investir uniquement dans des sociétés *leader* ou pionnières en matière de développement durable.

DEFINITION

L'engagement actionnarial ou engagement actif permet, en tant qu'investisseur institutionnel, d'influencer les entreprises en ce qui concerne notamment leurs pratiques en matière d'ESG. Grâce à cette activité, la Caisse peut prendre position sur des enjeux et, au travers d'une démarche structurée et regroupant plusieurs investisseurs, les formuler aux entreprises concernées.

OBJECTIFS

- Instaurer des changements de pratique sur le long terme
- Renforcer la responsabilité des entreprises et ainsi augmenter sa valeur
- Réduire les risques (financiers/de réputation)

2 formes d'engagement actionnarial



AXE 1 Engagement actionnarial

Dialogue avec les entreprises

Le dialogue a pour but de sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques en matière de gouvernement d'entreprise et aux exigences du développement durable. La Caisse le fait en partenariat avec d'autres investisseurs institutionnels afin de bénéficier d'effets de levier plus importants et d'inciter les entreprises à améliorer leurs pratiques en matière d'ESG. Par ailleurs, le dialogue est le moyen qui permet d'aborder des thèmes non traités lors des assemblées générales et ainsi de compléter l'exercice des droits de vote. L'activité de dialogue a été confiée à Ethos Services SA qui l'exerce au travers de deux programmes:

- Dialogue avec les sociétés cotées en Suisse : Ethos Engagement Pool (EEP)
- Dialogue avec les sociétés cotées hors de Suisse : Ethos Engagement Pool International (EEPI)

Ces programmes permettent d'exercer l'activité de dialogue conjointement avec d'autres investisseurs institutionnels et d'engager, soit en direct soit en participant à des initiatives collectives, un dialogue constructif avec les instances dirigeantes des sociétés sur des thèmes variés. Au total 147 sociétés suisses et 1183 entreprises internationales sont ciblées. Le choix des thèmes des dialogues est effectué annuellement par les membres.

2019

Thèmes des dialogues

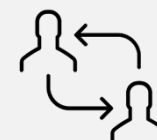
Changement climatique

Gouvernement d'entreprise

Conditions de travail et respect des droits humains

Reporting environnemental et social

Responsabilité fiscale des entreprises



Rapports avec les activités et résultats obtenus par Ethos en 2019, téléchargeable sur www.ethosfund.ch

AXE 1 Engagement actionnarial

Dialogue avec les entreprises

Exemple de résultats concrets

L'initiative de dialogue «Climate Action 100+» fait partie des projets de dialogue soutenus par Ethos et les membres de l'EEP International, dont est membre la Caisse.

La pression de plus de 450 investisseurs institutionnels réunis au sein de cette initiative, représentant USD 40'000 milliards de fonds sous gestion, a permis d'obtenir une série de résultats concrets.

Suite au dialogue entrepris par «Climate Action 100+», plusieurs sociétés ont annoncé en 2019 une neutralité carbone en 2050, en adéquation avec les objectifs des Accords de Paris. D'autres instaurent des objectifs intermédiaires, à l'instar de Volkswagen qui a annoncé le lancement d'environ 70 modèles de voitures électriques d'ici 2028.



www.climateaction100.org

AXE 1 Engagement actionnarial

Dialogue avec les entreprises

Exemple de résultats concrets

L'initiative de dialogue «Workforce Disclosure Initiative (WDI) fait partie des projets de dialogue soutenus par Ethos et les membres de l'EEP International, dont est membre la Caisse. Fin décembre 2019, la WDI était soutenue par 137 investisseurs institutionnels avec des actifs sous gestion de USD 15'000 milliards.

Le but de l'initiative est d'améliorer la transparence sur la manière dont de grandes entreprises multinationales gèrent leur capital humain. Par ce biais, la volonté est d'améliorer la qualité des emplois dans les sociétés multinationales, tant au niveau du groupe que tout au long de leur chaîne de fournisseurs. Les données la WDI demande aux sociétés de publier concernent la composition de leurs effectifs, le développement et l'implication des travailleurs. Durant son année pilote (2017), la WDI a reçu des réponses de 34 très grandes sociétés sur les 76 contactées. En 2018, elles ont été 90 à répondre (sur 500 sociétés contactées). En 2019, 118 entreprises (sur les 750 concernées) ont répondu au questionnaire.



www.shareaction.org/wdi

AXE 1 Engagement actionnarial

Exercice des droits de vote des actionnaires

La CIP défend les intérêts de ses assurés en votant lors des assemblées générales. Elle le fait au travers de sa gérante Retraites Populaires pour les titres détenus, via des fonds dédiés, en Suisse depuis 1999 et, dès 2020, aussi à l'étranger pour les plus grandes entreprises.

La Caisse vote sur tous les points à l'ordre du jour et notamment sur la rémunération des instances dirigeantes, l'élection de membres du Conseil d'administration, les modifications statutaires ou encore les acquisitions ou restructuration d'entreprise. Pour ce faire, la gérante s'appuie sur des rapports d'analyses et des recommandations fournies par d'Ethos Services SA.

2019

Chiffres clés exercice
droits de vote

208

Assemblées
générales

3'922

Total des
votes



Rapport exercice
droits de vote 2019,
téléchargeable sur
www.cipvd.ch

AXE 2 Intégration ESG

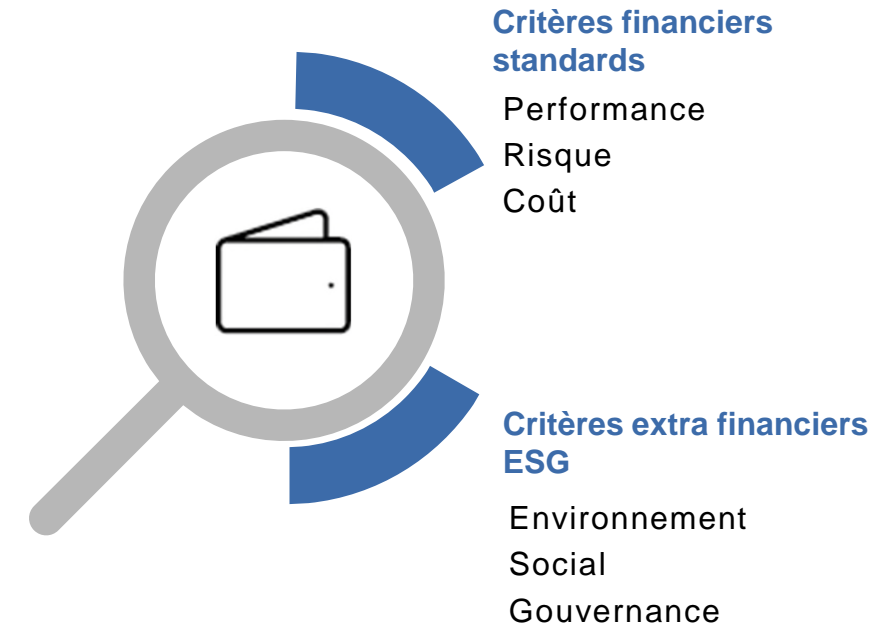
La Caisse est convaincue que les entreprises qui intègrent de manière proactive les enjeux ESG vont générer des performances financières durables sur le long terme. A profil «rendement/risque» similaire, les investissements qui intègrent les critères ESG sont privilégiés.

DEFINITION

L'intégration ESG consiste à prendre en compte dans la construction et le suivi du portefeuille des critères ESG (c'est-à-dire des critères extra-financiers) en plus des critères financiers « standards » (performance, coût, risque, etc.). Les indicateurs déterminant les décisions d'investissement ne sont donc plus uniquement financiers, mais combinent performance financière et durabilité. Les mesures d'intégration des critères ESG varient en fonction de la catégorie de placement (mobilier ou immobilier).

OBJECTIFS

- Appréhender de manière complète les risques et les opportunités d'un investissement
- Intégrer l'investissement responsable dans la gestion sans impacter de manière négative la performance
- Diminuer les risques

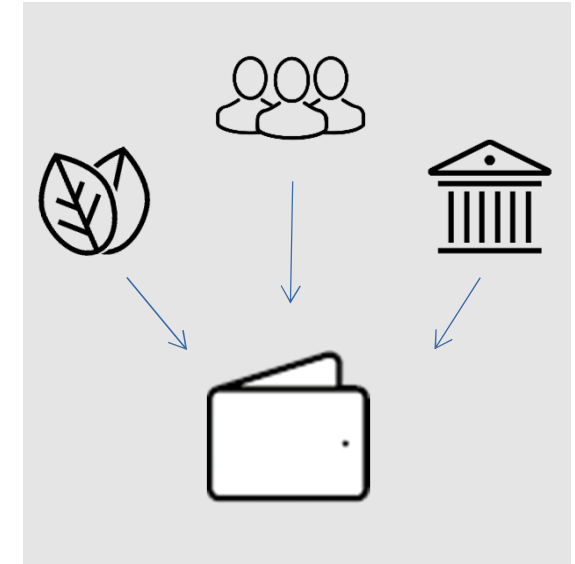


AXE 2 Intégration ESG

Sélection des gestionnaires d'actifs

La CIP prend en compte les critères ESG dans le choix de ses gestionnaires d'actifs. Les acteurs qui démontrent une prise en compte des facteurs ESG sont en effet favorisés à risque/rendement égal.

Afin de garantir une bonne appropriation des impératifs et principes fixés en matière d'ESG par la Caisse, la politique d'investissement responsable est présentée à l'ensemble des gestionnaires d'actifs.



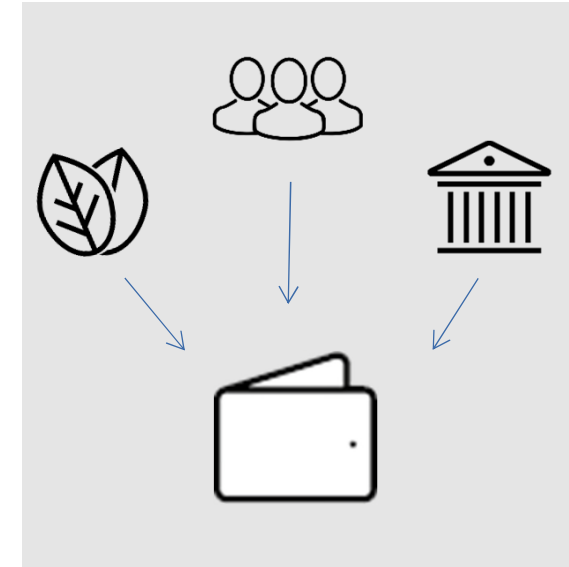
AXE 2 Intégration ESG

Suivi et évaluation du portefeuille sous l'angle ESG

Depuis 2017, une évaluation du portefeuille sous l'angle ESG a été entamée. Cette démarche a été confiée par la gérante à Conser.

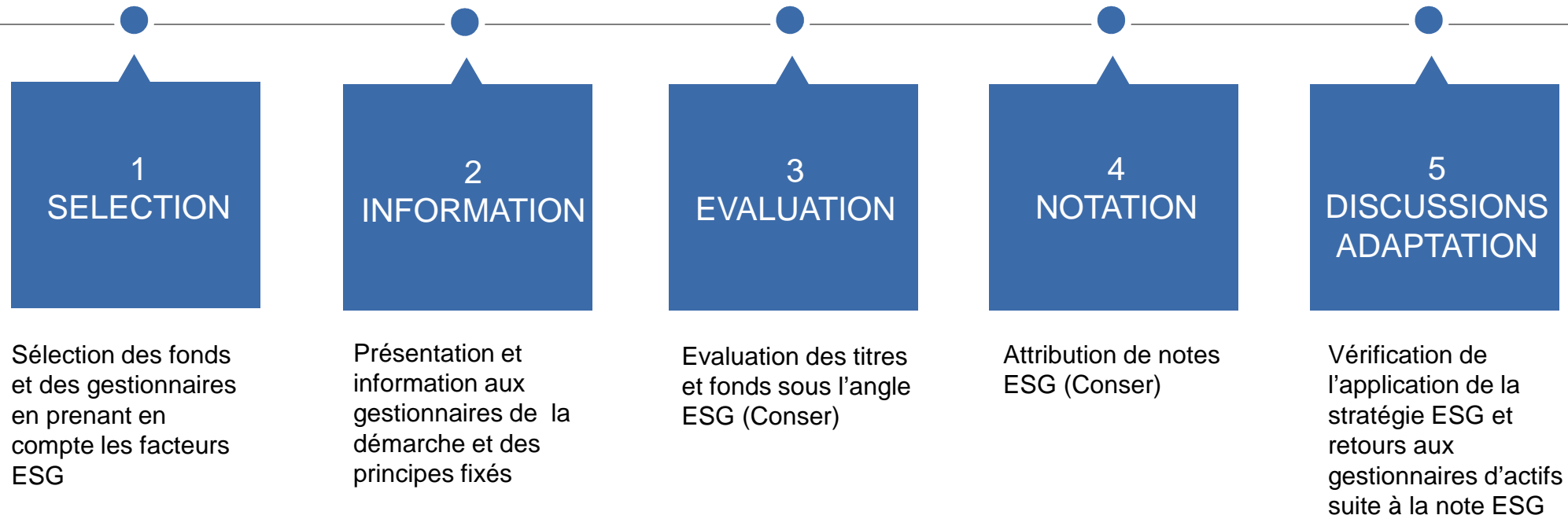
Conser évalue les placements à l'aide d'indicateurs ESG et leur attribue une note. Ces évaluations permettent notamment d'étudier les risques difficilement quantifiables pouvant affecter le portefeuille et sont des outils techniques et de pilotage.

La Caisse met en place progressivement les bases lui permettant d'intégrer les facteurs ESG dans le suivi et l'évaluation de ses placements. Dans un premier temps, les portefeuilles actions et obligations ont été analysés. Depuis 2019, les portefeuilles placements privés, immobilier indirect étranger et infrastructure sont également soumis à cette évaluation. La volonté à terme est d'étendre cette analyse à l'ensemble de actifs mobiliers.



AXE 2 Intégration ESG

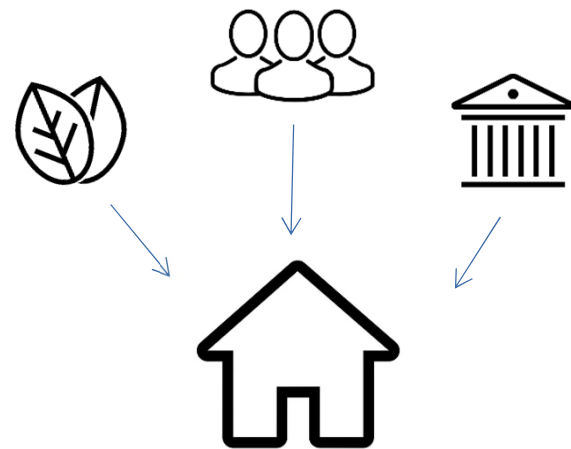
De la sélection à l'évaluation,
processus d'intégration des critères ESG dans les placements mobiliers



AXE 2 Intégration ESG

Gestion durable du parc immobilier

La CIP, par l'intermédiaire de sa gérante, applique une approche durable de la gestion de ses bâtiments. Dans le cadre de la rénovation du parc immobilier ou lors de nouvelles réalisations, la volonté est d'agir dans une démarche où les enjeux économiques et ESG sont pris en compte. Lors de rénovations, une attention particulière est notamment portée à l'amélioration de l'efficacité énergétique des immeubles



Approche durable appliquée au parc immobilier

1 Respect de l'environnement

- Réduction émissions gaz à effet de serre
- Qualité de l'air intérieur des logements

2 Equité sociale

- Logement à loyer raisonnable
- Habitabilité des logements

3 Exigences économiques

- Performance stable sur le long terme issue de l'économie locale
- Approche «acheter pour garder»

4 Boussole durable

- Chaque projet de rénovation ou nouvelle réalisation est orienté par l'évaluation de 15 indicateurs ESG qui permettent d'identifier les améliorations possibles en termes de durabilité

2019

Exemple de rénovation

Exemple d'une transformation terminée en 2019 à Lausanne (Montoie 39-41) et qui, grâce à une analyse préalable effectuée au travers des 15 indicateurs de la boussole durable, a permis l'amélioration du bâtiment en matière de ESG.

ENVIRONNEMENTAL

Pose de panneaux solaires thermiques assurant la production d'eau chaude sanitaire

Isolation accrue de l'enveloppe avec 18 cm d'épaisseur

Remplacement des fenêtres par des modèles PVC à triple vitrage



RÉDUCTION DES
ÉMISSIONS DE CO₂

SOCIAL

Mise en place d'un système de ventilation contrôlée

Agrandissement des balcons

Façade végétalisée

Suppression de barrières architecturales



AMÉLIORATION DU CONFORT
ET ÉQUITÉ SOCIALE



AXE 3 Inclusion

La Caisse investit dans des entreprises dont les activités proposent une solution aux enjeux ESG. Elle le fait principalement de manière indirecte, au travers de classes d'actifs comme l'infrastructure, les placements privés et l'immobilier étranger.

DEFINITION

Cette approche consiste à investir dans des entreprises ou des projets dont l'activité a un impact positif sur les enjeux et les problématiques environnementales, sociétales ou de gouvernance (*impact investing*)

OBJECTIFS

- Participer au financement d'une économie durable
- Concilier performance économique, impact social et impact environnemental
- Soutenir des solutions à des problématiques liées, par exemple, au changement climatique ou à des défis sociétaux

2019

Exemples *d'impact investing*

Deux exemples concrets d'investissements entrepris via la classe d'actifs «Infrastructure» dans des entreprises proposant des réponses aux problématiques ESG.

PROJET REDEN SOLAR

Investissements dans une société active dans l'énergie solaire, qui développe, construit et exploite des centrales photovoltaïques en France et à l'international. 100'000 tonnes d'émission de CO₂ sont ainsi évitées.

www.redensolar.fr

PROJET INVENERGY

Investissements dans un développeur et opérateur mondial de solutions énergétiques durables. Au travers de 164 projets, ils alimentent plus de 5 millions de ménage par de l'énergie renouvelable.

www.invenergy.com



AXE 4 Exclusion

La Caisse exclut de son portefeuille d'actions les titres qui ne respectent pas les lois et ordonnances suisses ou les conventions ratifiées par la Suisse en matière d'armement ainsi que des entreprises actives dans le charbon.

DEFINITION

Les entreprises sont exclues selon les critères suivants :

- actives dans les bombes à sous-munitions et mines antipersonnel, ainsi que les armes chimiques ou bactériologiques
- 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'armement nucléaire
- 5% ou plus du chiffre d'affaires est lié à l'extraction du charbon
- 30% ou plus du chiffre d'affaires est lié à la génération de l'électricité basée sur le charbon

OBJECTIFS

- Respecter les normes internationales
- Réduire les risques financiers et liés à la transition énergétique

AXE 4 Exclusion

Définition des critères d'exclusion et application de la liste

La production d'armes et d'équipements est interdite par les principales conventions internationales lorsqu'il s'agit de bombes à sous-munitions, de mines antipersonnel ou d'armes nucléaires ainsi que d'armes chimiques ou bactériologiques. La Caisse suit ces bases normatives et exclut les sociétés qui ne les respectent pas. Par ailleurs, compte tenu des conséquences possibles du changement climatique, la Caisse exclut les sociétés actives dans le secteur du charbon.

Pour définir les entreprises à exclure, elle se base sur les rapports de Conser. Le respect de ces critères par les gestionnaires d'actifs est contrôlé par Conser, à l'occasion de l'évaluation des portefeuilles sous l'angle ESG.

La liste d'exclusion est mise à jour de manière semestrielle et est amenée à évoluer (soit en fonction de l'identification d'autres risques financiers, soit en fonction de valeurs éthiques).



Liste d'exclusion,
téléchargeable sur www.cipvd.ch

Chapitre 3

Changement climatique

Changement climatique

La CIP prend au sérieux les enjeux liés au changement climatique et s'engage en fixant des objectifs de réduction d'intensité carbone ambitieux.

Au cours de ces dernières années des mesures concrètes ont été prises en lien avec le climat dans chacun des 4 axes de la politique d'investissement responsable de la Caisse.

Par exemple, en 2019, elle a notamment procédé à un désengagement de l'industrie du charbon de ses portefeuilles actions (Axe 4 «Exclusion») et a investi dans des projets ou sociétés favorisant la transition climatique (Axe 3 « Inclusion »).

Afin d'appréhender les risques et opportunités de la transformation de notre environnement, la CIP s'est dotée en 2020 d'une stratégie climatique qui renforce la capacité d'adaptation et de résilience de ses portefeuilles.

Le Conseil d'administration continue de suivre attentivement les évolutions dans cette thématique.



Stratégie climatique

Par l'adoption de sa stratégie climatique, la CIP s'engage pour une neutralité carbone de ses investissements mobiliers d'ici à 2050 ainsi que pour une réduction significative des émissions de CO₂ liées à la production de chaleur de son patrimoine immobilier.

Cette stratégie se compose essentiellement d'un renforcement des mesures d'ores et déjà appliquées dans le cadre de la politique d'investissement responsable et fixe des objectifs de réduction d'intensité carbone concrets à court et long terme.

Objectifs de réduction des émissions de CO₂ fixés pour 2025 :

- Actions des marchés développés - 50% d'intensité carbone
- Immobilier direct - 10% des émissions de CO₂/m²

Objectifs de réduction des émissions de CO₂ fixés pour 2030 :

- Actions des marchés développés - 80% d'intensité carbone
- Immobilier direct – 35 % des émissions de CO₂/m²

Stratégie climatique,
téléchargeable sur www.cipvd.ch

Exemples de mesures appliquées en faveur du climat

Placements mobiliers

- Désinvestissement de l'industrie du charbon des portefeuilles actions
- Participation à des initiatives collectives permettant de faire évoluer les entreprises vers une réduction des émissions de CO₂ (exemple: Climat Action 100+)
- Evaluation annuelle de l'empreinte carbone des actions et obligations détenues (par Conser)
- Investissements dans des projets ou sociétés favorisant la transition climatique. Au 31.12.19, 20% des investissements du portefeuille Infrastructure sont consacrés à ce type de projets



Placements immobiliers

- Depuis 2015, doublement des budgets dédiés aux rénovations visant notamment à l'assainissement énergétique du patrimoine immobilier propre et sous gestion
- Amélioration de l'efficacité des rénovations qui a permis notamment de diminuer les émissions de CO₂ de manière significative
- Participation à des projets pilotes visant à faciliter la transition énergétique (exemple: dans le cadre d'un projet européen de recherche, l'immeuble Tilleuls 1 à Vevey, propriété de la CPEV, sert de site de démonstration. La plateforme développée dans ce projet doit permettre la réalisation de bâtiment à consommation d'énergie minimale)



Projets et réflexions en cours en faveur du climat

Placements mobiliers

- Désinvestissement de l'industrie du charbon des portefeuilles obligations
- Augmentation des investissements favorisant la transition climatique
- Evaluation d'indice de gestion intégrant les risques climatiques et ESG



Placements immobiliers

- Maintien du rythme d'assainissement énergétique des immeubles dans une approche d'efficience des investissements
- Déploiement du dispositif Energo, permettant l'optimisation des installations techniques des bâtiments dans le but d'une diminution de la consommation énergétique et des émissions de CO₂ sans investissement supplémentaire
- Etude systématique de l'opportunité de favoriser les énergies renouvelables ou non-fossiles lors du remplacement de productions de chaleur



Chapitre 4

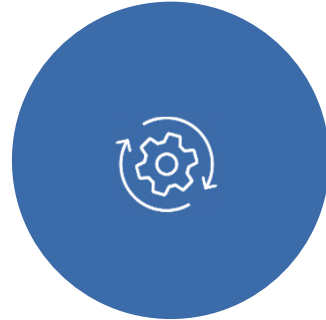
Nouvelles mesures implémentées

Actions mises en place entre juin 2019 et octobre 2020



Engagement
actionnarial 

Extension droit de vote
pour les sociétés
étrangères.



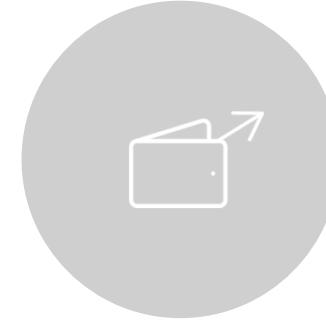
Intégration
ESG 

Analyse ESG des
portefeuilles obligations
et analyse empreinte
carbone.



Inclusion 


Identification du
pourcentage des
investissements avec
impact dans la classe
d'actifs Infrastructure.



Exclusion 

Exclusion du secteur du
charbon des
portefeuilles actions.



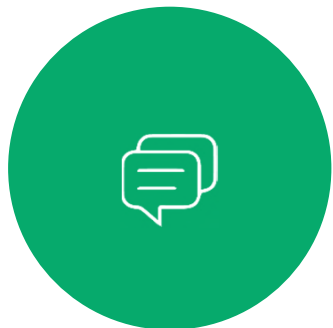
Changement
climatique 

Adoption d'une stratégie
climatique.
Début du déploiement
d'Energo, dispositif
permettant l'optimisation
des installations techniques
des bâtiments et une
réduction des émissions de
CO₂.

Chapitre 5

Actions et réflexions prévues

Actions et réflexions pour 2020 et 2021



Engagement actionnarial



Définition d'une stratégie en cas de dialogues infructueux.



Intégration ESG



Evaluation et adaptation d'indices en lien avec l'approche ESG et la stratégie climatique des portefeuilles Actions.

Evolution de la boussole durable utilisée dans le développement du patrimoine immobilier, avec intégration de nouveaux critères comme l'écologie des matériaux, la mobilité douce ou la protection des travailleurs.



Inclusion



Développement des investissements de la classe d'actifs infrastructure.



Exclusion



Etude sur l'exclusion du secteur du charbon des portefeuilles obligations.



Changement climatique



Implémentation de la stratégie climatique.
Mise sur pied de nouveaux outils de monitoring visant à suivre la performance énergétique des parcs immobiliers sous gestion.

Chapitre 6

Liste des spécialistes

Liste des spécialistes

Retraites Populaires

Gérante

La gérance de la Caisse est confiée à Retraites Populaires, qui administre les affaires courantes et met en œuvre les décisions du Conseil d'administration sous sa surveillance. Retraites Populaires est active dans le domaine de la prévoyance depuis plus de 110 ans et emploie des spécialistes dans tous les domaines afférents à la gestion d'une institution de prévoyance (administration, juridique, finance, immobilier, actuariat, communication, etc.). Retraites Populaires met à disposition à l'ensemble de ces mandants un fonds institutionnel dédié. Les caisses investissent en fonction de leur allocation d'actifs dans les différents compartiments, en souscrivant ou rachetant des parts. La gestion est réalisée par la sélection de placements collectifs, passifs ou actifs, pondérés en fonction de leur profil risque/rendement. Les actions ne sont donc pas détenues en direct.

www.retraitespopulaires.ch

Conser

Evaluation ESG des portefeuilles

Spécialisée dans le développement de solutions technologiques au service de la finance durable, Conser a développé des outils ESG innovants pour mesurer et améliorer l'impact et la durabilité de portefeuilles ou de fonds. Fondée à Genève en 2007, Conser est une société de conseil, suisse et indépendante, 100 % dédiée à l'investissement durable. Elle est à l'origine de la création de plusieurs plates-formes de réflexion en finance durable, dont *Sustainable Finance Geneva*.

www.conser.ch

Liste des spécialistes (suite)

Energo

Efficacité énergétique des bâtiments

Energo est une association des institutions publiques et privées à grande consommation d'énergie. Elle les aide à réduire sensiblement la consommation d'énergie et les coûts énergétiques de leurs bâtiments.

Depuis sa fondation en 2001 dans le cadre du programme SuisseEnergie, l'association energo est devenue un centre de compétences majeur, acteur de l'efficacité énergétique à travers toute la Suisse.

www.energo.ch

Ethos Services SA

Activité de dialogue

Ethos, Fondation suisse pour un développement durable, regroupe actuellement 226 caisses de pension et fondations d'utilité publique. Créée en 1997, la Fondation Ethos a pour buts de promouvoir l'investissement socialement responsable (ISR) et de favoriser un environnement socio-économique stable et prospère au bénéfice de la société civile actuelle et future.

Pour atteindre ses buts, la Fondation Ethos a créé la société Ethos Services. Celle-ci s'adresse en priorité aux investisseurs institutionnels.

www.ethosfund.ch

Chapitre 7

En savoir plus et lexique

En savoir plus et lexique

www.cipvd.ch

Vous trouverez sur le site de la Caisse des informations supplémentaires à propos de cette thématique, ainsi qu'une série de rapports téléchargeables

lexique

Investissement responsable ou durable

C'est un placement qui vise à concilier performance économique d'une part, et impact social et environnemental d'autre part. L'action durable pour une caisse de pension prend principalement la forme d'une politique d'investissement responsable.

Critères ESG

L'abréviation ESG désigne 3 domaines: l'environnement, le social et la gouvernance d'entreprise. Les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) constituent la base d'une analyse de durabilité.

Devoir de diligence fiduciaire

Dans le cadre du 2^e pilier, le devoir de diligence fiduciaire implique que les caisses de pension gèrent la fortune qui garantit la prévoyance de leurs assurés et pensionnés dans leur intérêt et en faisant preuve de toute l'attention commandée par les circonstances.

Pour rester informé.e de l'évolution de la démarche,
inscrivez-vous à la newsletter de la CIP sur www.cipvd.ch

Gérée par  Retraites
Populaires

Contact et information

Caroline 9
Case postale 288
CH-1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11
www.cipvd.ch

 **cip** caisse
intercommunale
de pensions